

# SPPPI-PACA

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE RÉDUCTION DES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES PAR LES INSTALLATIONS CLASSEES (CIRCULAIRE MEDD DU 04 FEVRIER 2002)

#### REUNION du Comité de pilotage du Mardi 30 novembre 2004

Les membres du Comité Régional se sont réunis :

Etaient présents:

Mesdames BERTRANDY (Services Maritimes et Mise), CASCIO (CCI Marseille – Provence / Environnement - Industrie), CHAMPEIX (Environnement - Industrie), LEPOT (Ineris), Sandie GUILLERMIN (Agence de l'Eau), Et Messieurs, BRYKS (Environnement-Industrie), DUFOUR (Environnement-Industrie), GALVIN (Agence de l'Eau), PERINET (Diren),

Etaient excusés :

Mesdames BEAUMONT (DDA), CAILLOL (CRCI), FORGET – VARIN (UDVN), POJER (Agence de l'Eau) Messieurs ANDRE (Onivins), BOISSIER (Drire), CHARAUD (Diren), PORTEHAULT (DDAF), REVALOR (Ineris), VALENTIN (Environnement-Industrie).

#### **1. Reprise des éléments de décision du compte-rendu du 23 septembre 2004**

Tous les éléments ont été traités.

#### **2. Point sur l'avancée de la campagne de mesures en PACA**

##### **- Point d'engagement des entreprises**

Sur 264 entreprises et après avis de la Drire, 52 entreprises ne sont plus concernées et 42 caves ne sont pas intégrées pour l'instant, ce qui porte à 171 le nombre d'adhérents potentiels. 140 entreprises s'étant inscrites (y compris les 4 entreprises ayant réalisées l'étude avec l'Agence) le résultat des inscriptions avoisine les 82% de réalisation.

Les subdivisionnaires de la Drire continuent leurs démarches d'incitation et informent que les entreprises qui ne se seront pas engagées au 31 décembre 2004 feront l'objet d'un projet d'arrêté d'exploitation.

M-C Bertrandry prendra contact avec le PAM.

Un minimum de 152 inscriptions doit être réalisé afin de se tenir dans la fourchette des tarifs négociés avec les laboratoires.

**Décisions :** Un tableau des inscriptions sera diffusé une fois par mois pour informer le comité Régional..

**Cf Tableau des résultats page suivante**

<b>REPORTING Action Substances Dangereuses</b>	
	16/12/2004
<b>1 - POINT QUANTITATIF</b>	
<b>TOTAL Fichier ENTREPRISES</b>	<b>264</b>
<b>TOTAL Fichier STEP URBAINES</b>	<b>33</b>
<b>ENTREPRISES non concernées définitivement</b>	<b>52</b>
<b>CAVES non intégrées</b>	<b>41</b>
<b>POTENTIEL réel d'ENTREPRISES ( 264 - (52+41=93) )=</b>	<b>171</b>
<b>POTENTIEL réel STEP URBAINES</b>	<b>33</b>
<b>ENTREPRISES SIGNATAIRES PREINSCRIPTIONS ( dont 15 caves et 4 Etudes réalisées par l' Agence en 2003)</b>	<b>140 soit 82% d'inscriptions</b>
<b>+ STEP URBAINES</b>	<b>8 soit ~ 25% d'inscriptions</b>
<b>ENTREPRISES NON INSCRITES</b>	<b>31</b>
<b>+ STEP URBAINES</b>	<b>25</b>
<b>2- SUIVI</b>	
Transmission labos	<b>103</b>
VP effectuées	<b>91</b>
Prélèvements effectués	<b>70</b>
Rapports finaux remis	<b>11</b>

### **- Point sur l'engagement des caves à la campagne de mesure**

15 caves sont entrées dans la démarche et la majorité des analyses vont se dérouler sur 2004 ( 2 sur 2005 ).

### **- Participation des STEP à la campagne de mesure**

La réunion qui s'est déroulée le jeudi 21 octobre à 14h30 à la CCI Marseille –Provence à l'Espace Forbin Place John Rewald à Aix en Provence, a réuni 16 des 33 Steps pressenties. 3 se sont d'ores et déjà inscrites

M. Périnet de la Diren fera parvenir un modèle de convention aux Mises afin d'appuyer les démarches pour les mesures en amont de la station et au point de rejet final.

**Décisions :** envoyer à M. Périnet une liste des steps qui ont participé à la réunion pour transmission aux Mises, ainsi que le modèle de convention ainsi qu'une fiche de préinscription.

### **- Compte –rendu du Comité National** ( Document rédigé par Katy POJER de l' Agence de l'Eau et par Bénédicte LEPOT de l'Ineris)

#### **1. Validation du CR de la précédente réunion (avril 2004)**

Le CR du COPIL national du 2/04/2004 est accessible à ce jour sur le site <http://rsde.ineris.fr/>.

Aucune modification n'est apportée par les membres du comité de pilotage.

Une remarque du MEDEF sur l'élargissement de la campagne à d'autres établissements que les ICPE par crainte de non homogénéité.

Remarque de l'AE RMetC sur l'absence sur le site internet RSDE du rapport proposant une exploitation des tests écotoxicologiques. L'INERIS va préparer une note de synthèse du rapport et la mettre en ligne pour la fin de l'année.

#### **2. Etat d'avancement de l'action dans les régions**

##### **a- synthèse de l'état d'avancement dans les régions**

Le tableau de bord « état d'avancement dans les régions » envoyé par la DPPR est à compléter et à renvoyer pour la fin novembre.

En terme de nombre, il y a un léger retard par rapport à l'objectif annoncé, le MEDD demande aux régions de compléter en trouvant d'autres ICPE.

Donner l'explication des établissements qui ont été enlevés des listes.

**Question de la DRIRE Aquitaine :** est ce que ça ne serait pas plus rapide de faire directement des arrêtés complémentaires pour tenir les délais?

Position pas du tout privilégiée par le comité de pilotage cependant pas exclue non plus. Ca a été fait dans certaines régions.

##### **b- Questions abordées en région et attente de réponse du comité de pilotage national**

#### **En PACA :**

Lors d'une réunion de présentation aux STEP, la question suivante a été soulevée :

Ne serait il pas également intéressant de mener la recherche de substances dangereuses dans les boues?

Jugé hors cadre de la campagne qui concerne les rejets eau.

Epannage d'effluents liquides : oui

Epannage de boues : non

Une autre campagne sur la pollution diffuse pour répondre à ces problèmes est nécessaire.

#### **En Ile de France :**

Lors de la réunion du COPIL régional d'Ile de France, la problématique des phtalates a été abordée.

Les concentrations en phtalates observées dans les blancs de terrain peuvent être très élevées. De plus ces blancs ne sont pas réalisés à chaque prélèvement. Les résultats peuvent donc être entachés d'erreur.

Y a-t-il des matériaux à privilégier pour les analyses de phtalates? Doit-on rendre systématique les blancs de terrain pour les phtalates? Travaux en ce moment à l'AFNOR suivis par l'INERIS, une note de synthèse sur les phtalates sera mise sur le site pour la fin de l'année.

En parallèle, le Comité de Pilotage National a chargé l'INERIS de demander à chaque Comité de Pilotage Régional de se procurer auprès des laboratoires l'ensemble des résultats bruts (résultats analytiques de l'établissement + résultats des blancs de terrain réalisés lors de cette même campagne). Ces informations permettront d'identifier s'il s'agit d'une pratique difficile pour l'ensemble des laboratoires de la profession ou s'il s'agit d'un cas spécifique isolé. Toute étude spécifique réalisée sur le thème « difficultés pour atteindre des blancs raisonnables et comparables sur les phtalates » peut également être jointe.

Lors de l'exploitation régionale, analyser les résultats phtalates avec précaution (résultats peu fiables). Par contre proposition de l'INERIS d'une mini-synthèse sur les phtalates (comparaison attentive des blancs, des analyses...).

### 3. Premiers rendus des résultats

#### a- Erreurs dans les fichiers

Pour information, à ce jour l'INERIS a reçu de la part de 10 régions des fichiers excel de rendu de résultats soit au total 115 fichiers de la région Champagne Ardennes (année 2003) et 147 autres fichiers provenant des 9 autres régions suivantes : Languedoc-Roussillon, Basse Normandie, Ile-de-France, Poitou-Charente, Bretagne, Pays de Loire, Centre, Haute Normandie, Aquitaine. La liste des principales erreurs est présentée et distribuée en séance par l'INERIS. Cette note sera envoyée aux Comités de Pilotage Régionaux et également mise à disposition sur le site RSDE.

Problèmes soulevés de laboratoires qui ne cherchent pas toutes les substances (alors qu'ils ont répondu positivement conformément au cahier des charges). L'INERIS va faire un projet de courrier pour ces laboratoires qui sera signé et envoyé par le ministère.

La DRIRE Aquitaine a mis au point une moulinette informatique qui permet de vérifier que le fichier est bien rempli. Le transmettra au comité de pilotage national pour que chacun y est accès.

#### b- Note sur la limite de détection (LD) et de quantification (LQ)

Problème des LD et LQ pas du tout homogènes entre laboratoires. De plus dans le rendu de résultats les LD sont souvent absentes. Note de l'INERIS annexée à l'ordre du jour.

Le comité européen de normalisation a transmis aux laboratoires des LD et des LQ par substances (que souvent ils n'atteignent pas). La règle étant que la LQ doit être 3 fois inférieure à la PNEC milieu.

Proposition d'ajout dans le CC national de valeurs limites à atteindre par les laboratoires en partant de la PNEC milieu. L'INERIS va travailler dessus.

### 4. Première synthèse nationale

La synthèse nationale est en cours de finalisation. Elle a été réalisée sur les 9 régions ci-dessus (sans prendre en compte la région Champagne Ardennes car fichier excel de rendu de résultat différent du national). **Attention l'ensemble des 147 fichiers ont été intégrés sans correction des erreurs mises en évidence** (à la demande du MEDD).

Les premières constatations sont les suivantes :

#### Point sur les secteurs concernés

- 17 secteurs sont représentés dont 12 des 13 secteurs cités dans la circulaire du 4 février 2002 relative à l'action.
- Le secteur « Fabrications de peintures, de pigments, de colorants, de plastiques (2640, 2660) » n'est pas représenté dans ce premier bilan.

#### Point sur les substances:

- 94 substances individuelles de la liste initiale ont été quantifiées dans au moins un rejet, plus les isomères.
- 20 substances n'ont jamais été quantifiées.
- le nombre de substances supplémentaires identifiées ou quantifiées reste flou.

#### Substances les plus fréquemment quantifiées :

- Les 3 substances retrouvées dans plus de 50% des rejets sont le zinc, le cuivre et le DEHP (phtalates). La même tendance a été observée lors de l'exploitation des résultats de la région Champagne-Ardenne.
- Dans le cas du DEHP, une attention particulière doit être portée aux problèmes de contamination des blancs de terrain par cette substance.
- Parmi ces 38 substances quantifiées dans plus de 5% des rejets, on compte 11 substances prioritaires (DCE) et 5 substances (ou familles) dangereuses prioritaires.
- Remarque : contrairement aux résultats de la région Champagne-Ardenne où le cadmium n'a jamais été retrouvé, le cadmium a été quantifié dans 19% des rejets. Ceci peut s'expliquer par les valeurs des limites de

quantification qui s'étendent de 0.1 µg/L à 50 µg/L dans ce cas, alors que pour la campagne de mesure réalisée en Champagne-Ardenne, la seule LQ annoncée était de 50 µg/L.

**Les familles les plus représentées en flux et en nombre de quantification sont :**

- Métaux
- HAP
- Certains COHV
- Alkylphénols
- Certains BTEX
- Autres (en particulier DEHP et acide chloroacétique)
- Organoétains

Le MEDD va mettre les résultats à disposition du groupe sur le site RSDE en consultation restreinte.

**5-Synthèse régionale ou exploitation régionale :**

a- présentation du document issu du travail interagence.

Ce document est une aide à la détermination de priorité d'action pour chaque région. Il précise que l'exploitation portera sur une analyse par substance, par établissement, par branche d'activité, par région ou masse d'eau.

L'objectif de ce document est que l'exploitation régionale soit homogène dans les régions.

Ce document a été distribué et présenté en séance. Les agences attendent les réactions du comité de pilotage national sur la proposition.

Pour les branches d'activité, faire un lien avec la synthèse nationale.

Le MEDD a souligné l'intérêt de garder la connaissance des établissements éliminés de la campagne au titre du 0 rejet.

b- Modalités pratiques

Fourniture et échange de données : protocole d'échange INERIS / Agence distribué en séance. Proposition rédigée par AESN et INERIS sur laquelle donner notre avis.

Il s'agit d'un protocole d'échange des données relatives aux rejets dans l'eau de substances dangereuses entre l'INERIS (données nationales) et les maîtres d'ouvrage d'exploitations régionales des données (données régionales).

*Rappel : L'INERIS est chargé par le MEDD d'une exploitation des données au niveau national. A l'échelle régionale, chaque comité de pilotage décide des modalités de valorisation des données, en fonction notamment des possibilités de financement et de maîtrise d'ouvrage. La prestation peut être confiée à une entité autre que l'INERIS et le maître d'ouvrage sollicite alors la mise à disposition d'extraits régionaux de la base de données nationale.*

Le financement des DRIREs n'est pas exclu par la DPPR. Attente des demandes de financement. La DPPR a reconfirmé que le MEDD pouvait financer à hauteur de 50% la synthèse régionale (demande de financement à effectuer pour les DRIREs auprès du MEDD) et les 50% restants sont pris en compte par les agences de l'eau.

Nota : Seule l'AE SN finance à 100% certaines régions de ce bassin pour l'exploitation régionale.

Le Comité régional doit donner mandat au maître d'ouvrage.

**Confidentialité** : les émissions de polluants dans l'environnement ne sont pas des informations confidentielles.

Position Comité pilotage National : résultat de l'action non anonyme mais l'UIC ne semble pas d'accord. Ce point demande un certain temps de réflexion et des précautions à prendre. Ce point sera revu lors de la prochaine réunion du COPIL national.

Ne pas oublier de citer également les établissements qui ont un rejet 0 (positiver la démarche environnementale de certains établissements).

Prendre exemple sur l'exploitation réalisée en Rhône Alpes en 1998, établissements non anonymes, mais suffisamment de précautions écrites pour ne pas soulever de réactions.

**6- Interprétation des résultats**

Point reporté au prochain comité de pilotage national.

**7- Contentieux**

Pour répondre à la condamnation de la France par la Commission européenne, un projet de décret et son arrêté d'application ont été rédigés. Ils fixent des concentrations maximales admissibles dans le milieu pour les

substances de la liste I de la Directive 76/464 et pour les substances pertinentes de la liste II. Ces projets ont été distribués en séance.

Ces textes se traduiront par une modification de l'Arrêté Ministériel du 2 février 1998, avec un ajout ou un ajustement des valeurs limites d'émission pour l'ensemble de ces substances.

Par ailleurs un projet de programme national de prévention et de réduction de la pollution des eaux par les substances dangereuses est également en cours d'envoi à la Commission européenne.

La Prochaine réunion du COPIL national prévu le 24 mars 2005

**- Point d'avancement de la campagne en Corse**

Yannick Galvin se rendra prochainement en Corse pour les autres dossiers de L'Agence et fera si possible un nouveau point sur le dossier de la Campagne de mesure.

**- Prévision de respect du délai d'octobre 2005 pour la fin de l'opération en PACA**

**Décisions :** Un rétro-planning sera réalisé par Environnement-Industrie.

**3. Prochaine réunion du Comité de pilotage**

se déroulera le **jeudi 24 février** à 10H à CCI Marseille- Provence Salle Provence

**Cf Tableau planning de l'état de réalisation ci-joint**

DUREE MISSION	ENTREPRISES	LABORATOIRES	COMITE REGIONAL	RELATION AGENCE DE L'EAU	RELATION ONIVINS	POINTS EI
1er Novembre 2003		Convocation réunion labos		Accord AIDE		
Décembre		Réunion du 09/12/2003 et Remise offre 31 /12/2003	09-déc	1er paiement de 20% de l'aide entreprise et de 20% aide Mission EI		
janv-04	Réunions collectives entreprises	Choix laboratoires Envois lettres refus				
février	Rédactions des conventions	Rédaction et Envois conventions				
mars	Envois des 50 conventions selon préinscriptions	Signature et répartition des entreprises par laboratoires 1ères visites préalables		Paiement 50% convention mise à dispo personnel		
	Relances liste pour le 22 mars		Point sur liste déjà fournie 16/03/2004	Paiement 50% convention entreprises		
avril	Réunion Caves Vendredi 9 avril					
mai	Réunion EA		Réunion le Jeudi 3 juin A-M	Réunion de bassin 14 mai 2004		
juin						Point réalisé de l'action
juillet					Signature convention	
août	Objectifs: 130 entreprises minimum				"	
Septembre			Réunion le Jeudi 23 septembre Matin		"	
octobre	Réunion STEP Mardi 21/10 (à confirmer)					Point réalisé de l'action
novembre			Réunion le Jeudi 30 novembre Matin			
décembre		Gestion factures de l'année			Points ONIVINS	
janv-05				Réunion de bassin 11/01/2005		
février			Réunion le Jeudi 24 février Matin	Tableau MEDD		Point réalisé de l'action
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre		Gestion factures de l'année				
octobre				Solde final sur bilan complet	Points ONIVINS	

Information entreprises	Gestion conventions entreprises	Demarrage Relations labos	Réunions Comité	Points agence	Points ONIVINS	Points Financiers Internes EI
-------------------------	---------------------------------	---------------------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------------------